



## GRANDS ÉVÉNEMENTS CIRCULATION



Lors de grands événements, la Direction du service de police se réserve le droit d'apporter des modifications à la circulation habituelle. Le cas échéant, une signalisation appropriée est mise en place. Voici un événement qui aura prochainement un effet sur la circulation :

### Course de Boîte à savon de Lévis – Le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016

Information : [charny.ca](mailto:charny.ca)

Info fermeture de rues : [ville.levis.qc.ca/circulation](http://ville.levis.qc.ca/circulation)

Pour suivre l'actualité de votre ville (avis de faire bouillir l'eau, fermetures de rues, etc.), abonnez-vous aux alertes de contenu au

[ville.levis.qc.ca/alertes](http://ville.levis.qc.ca/alertes) ou à la page Twitter au [twitter.com/villedelevis](https://twitter.com/villedelevis).

Pour connaître tous les événements qui se tiennent sur le territoire lévisien : [visitezlevis.com](http://visitezlevis.com)

Du 30 septembre au 2 octobre

## LES JOURNÉES DE LA CULTURE ONT 20 ANS

La culture s'invite à Lévis du 30 septembre au 2 octobre dans le cadre des 20<sup>e</sup> Journées de la culture. Durant trois jours, les artistes, artisans et travailleurs culturels invitent la population lévisienne à s'immerger dans le monde des arts et à célébrer la création.

**UNE PROGRAMMATION  
ENTIÈREMENT GRATUITE!**

Musique – Arts visuels,  
arts textiles et artisanat  
Danse – Littérature  
Patrimoine – Ateliers  
et spectacles pour  
les familles



Consultez la programmation au [ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca) ou dans la brochure *Rentrée culturelle et Sorties bibliothèques 2016* distribuée dans tous les foyers lévisiens et également disponible dans toutes les bibliothèques de Lévis.

## RINÇAGE DU RÉSEAU

Chaque année, la Ville de Lévis effectue le rinçage de son réseau d'aqueduc. Cette opération est effectuée pour chaque secteur une fois par année, soit à l'automne ou au printemps. Veuillez consulter le site Internet pour connaître les endroits visés : [ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca), section *Transport et infrastructures*.

Ville de  
**Lévis**

IMAGINONS  
**ENSEMBLE**  
l'avenir du  
Vieux-Lauzon

INVITATION  
Le jeudi 22 septembre 2016 à 19 h  
Lieu : Maison des Aînés de Lévis, 10, rue Giguère, Lévis

Participez à la consultation publique dans le cadre de l'élaboration d'un  
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) visant à revitaliser le Vieux-Lauzon.

[www.ville.levis.qc.ca/PPU](http://www.ville.levis.qc.ca/PPU)

## Lévis, ville de c<sub>o</sub>opération

### APPEL D'OFFRES

#### DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-50-115

PROJET : Excavation, terrassement et mise en forme du terrain du futur poste de police de Lévis, lot no 2 158 860

**Description des travaux :** Excavation du terrain du futur poste de police de Lévis

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO (2)

**Répondant unique**

**pour toutes informations**

**techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, tél.: 418 835-8527

**Réception des soumissions :** **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 11 octobre 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** La zone visée est libre d'accès

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1<sup>er</sup> lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les contrats de construction comportant une dépense de 100 000 \$ et plus et de moins de 250 000 \$ sont assujettis à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir les résultats de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) sur SÉAO (2) à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

#### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

Le directeur de l'approvisionnement  
Vincent Vu

Le 19 septembre 2016

### APPEL D'OFFRES

#### DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-118

Services professionnels pour l'évaluation des bâtiments de la Ville de Lévis pour les fins d'assurances

**Description des services :**

La Ville de Lévis désire retenir les services professionnels d'une firme d'évaluation agréée pour l'estimation des immeubles municipaux pour les fins de la couverture de la police d'assurance des biens de la Ville.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)

**Répondant unique**

**pour toutes informations**

**techniques ou administratives :** Mme Pauline Demeule, Tél.: 418 835-4937

**Réception des soumissions :** **avant 11 h**, heure en vigueur localement, **le 12 octobre 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1<sup>er</sup> juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le marché est assujetti à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement  
Vincent Vu

Le 21 septembre 2016

**APPEL D'INTÉRÊT****DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT**AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT  
N° 2016-50-121**PROJET : QUALIFICATION POUR LA CONSTITUTION ÉVENTUELLE  
D'UNE LISTE DE FOURNISSEURS POUR LE TRANSPORT DE  
NEIGE ET DE GLACE SAISON 2016/2017**

**Description des services :** La Ville de Lévis désire connaître les camionneurs résidants sur le territoire de la Ville de Lévis, indépendants (non-membres de l'association « Les Transporteurs en Vrac de la Rive-Sud ») intéressés à transporter de la neige et de la glace pour la saison 2016-2017.

**Documents d'avis  
d'appel d'intérêts :**

Disponibles à la Direction de l'approvisionnement (1)

**Répondant unique  
pour toutes informations  
techniques ou administratives :**

M. Steeve Ruel tél.: 418 835-4943

**Réception des soumissions :** **avant 15 h**, heure en vigueur localement, **le 30 septembre 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1<sup>er</sup> lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Cet avis d'appel d'intérêt ne constitue pas un appel d'offres ni une invitation à soumissionner, mais seulement une étape visant à permettre aux fournisseurs intéressés par le transport de neige et de glace pour la saison 2016/2017 à faire connaître leur intérêt à participer à un éventuel appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Aucun frais n'est exigé pour cet avis d'appel d'intérêt.

Seuls les transporteurs indépendants ne faisant pas partie de l'association « Les transporteurs en Vrac de la Rive-Sud » peuvent signifier leur intérêt.

Dans l'éventualité où les besoins de la Ville mèneraient à la tenue d'un appel d'offres, la Ville invitera les fournisseurs qui se seront préalablement qualifiés en répondant au présent avis d'appel d'intérêt. La Ville se réserve le droit de ne lancer aucun appel d'offres ou de n'attribuer aucun contrat à la suite de cet avis d'appel d'intérêt.

Le directeur de l'approvisionnement  
Vincent Vu

Le 13 septembre 2016

**APPEL D'OFFRES****DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT**

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-122

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE  
POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN VIRE-CRÊPES À LÉVIS**

**Description des services :** La Ville de Lévis désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en ingénierie et plus particulièrement en infrastructure routière pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux visant la réfection de conduites d'égout et de divers travaux municipaux.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique  
pour toutes informations****techniques ou administratives :** Mme Pauline Demeule, tél.: 418 835-4937

**Réception des soumissions :** **avant 11 h**, heure en vigueur localement, **le 12 octobre 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Aucune.

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1<sup>er</sup> lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le marché est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO). Cela signifie que le contrat est ouvert non seulement aux entreprises du territoire de la Ville de Lévis, mais également à celles de l'ensemble de la province de Québec et à celles de l'Ontario.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement  
Vincent Vu

Le 21 septembre 2016

**AVIS PUBLIC****ARRONDISSEMENT DES  
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-EST****DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est qui aura lieu le **mercredi 12 octobre 2016**, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, (Centre civique), 959, rue Nolin, Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome), le conseil statuera sur les demandes suivantes :

**Dérogation mineure visant à :**

- Régulariser au 989, rue Pierre-Beaumont, Lévis, lot 2 695 994, une marge de recul avant minimale de 3,75 mètres, pour l'habitation unifamiliale isolée, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit pour ce type d'habitation une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres ;
- Permettre sur une partie de l'emprise de l'autoroute Robert-Cliche, Lévis, lot 2 602 341, l'installation d'un panneau-réclame sur un terrain à lotir (partie du lot 2 602 341) d'une profondeur minimale de 5,92 mètres et d'une superficie minimale de 337 mètres carrés, alors que l'article 250 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit, pour l'installation d'un panneau-réclame, un terrain d'une profondeur minimale de 30 mètres et d'une superficie minimale de 1000 mètres carrés ;
- Régulariser aux 114 et 116, rue De Lauzon, Lévis, lot 2 356 678, les dimensions d'un terrain d'une profondeur minimale de 17,07 mètres et d'une superficie minimale de 299,1 mètres carrés afin d'y autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée, alors que les articles 16 et 267 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent, pour

ce type d'habitation, un terrain d'une profondeur minimale de 20,8 mètres et d'une superficie minimale de 344 mètres carrés ;

- Permettre au 1080, rue des Lucioles, Lévis, lot 2 696 646, une marge de recul avant minimale de 3 mètres du côté de la rue Pierre-Beaumont pour la construction d'un garage attenant à une habitation unifamiliale isolée, alors que l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit, pour un garage attenant, une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres ;
- Permettre au 2310, chemin du Fleuve, Lévis, lot 2 156 219, la construction d'un garage détaché à des distances minimales de 0,3 mètre de la ligne latérale sud-ouest et de la ligne arrière, avec une hauteur maximale de 4,9 mètres, excédant la hauteur du bâtiment principal ayant 4 mètres, ainsi que la construction d'une galerie avec avant-toit sans distance de la ligne latérale sud-ouest, alors que l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit, pour un garage détaché, une distance minimale de 1 mètre d'une ligne latérale et d'une ligne arrière et une hauteur maximale n'excédant pas celle du bâtiment principal, ainsi que pour une galerie, une distance minimale de 1 mètre d'une ligne latérale.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes.

Hélène Jomphe  
Chef de service

Le 21 septembre 2016

**AVIS PUBLIC - ERRATUM****ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Veillez prendre note que l'avis suivant apporte des corrections afin de modifier deux avis publiés le 7 septembre dernier dans le journal Le Peuple Lévis, section « Le cahier municipal ».

Une correction afin d'ajouter les lots 4 851 372 et 4 851 374 a été apportée: L'avis aurait dû se lire comme suit :

**Dérogation mineure visant à :**

- Permettre au 4700, rue de la Pascaline, Lévis, lots 4 851 371, **4 851 372 et 4 851 374**, la localisation d'un espace de chargement ou de déchargement hors rue en cour avant, alors que l'article 175 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit qu'un espace de chargement ou de déchargement hors rue doit être localisé en cour arrière, latérale ou avant secondaire ;

Une correction afin d'indiquer le numéro civique et corriger le numéro du lot a été apportée: L'avis aurait dû se lire comme suit :

**Dérogation mineure visant à :**

- Permettre une opération cadastrale au **4760, rue de la Pascaline, Lévis**, visant le lotissement du lot **4 851 370**, pour la création de deux lots, dont un des futurs lots à une profondeur maximale de 15,20 mètres et une superficie maximale de 887,70 mètres carrés pour permettre l'implantation d'un panneau-réclame, alors que l'article 250 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit qu'un terrain doit avoir une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie minimale de 1000 mètres carrés pour y implanter un panneau-réclame ;

Le Conseil d'arrondissement de Desjardins adoptera les modifications lors de la séance ordinaire du **mercredi 28 septembre 2016, à 18 h 30**. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes.

Hélène Jomphe  
Chef de service

Le 15 septembre 2016